

Facturation électronique : la Confédération des Grossistes de France alerte sur une nouvelle contrainte imposée aux entreprises

Paris, le 23 octobre 2024 - La Confédération des Grossistes de France (CGF) alerte sur le changement abrupt de méthode décidé par les pouvoirs publics dans la mise en place de la facturation électronique obligatoire. Alors que l'État s'était engagé sur la mise en place d'une plateforme publique gratuite, ce sont finalement des plateformes de dématérialisation privées qui seront utilisées, avec un surcoût évident porté par les entreprises elles-mêmes. La CGF demande au gouvernement de la concertation, de la constance et du pragmatisme dans ce chantier majeur qui doit simplifier la vie de nos entreprises, et non constituer une énième contrainte.

Depuis plus de 4 ans, le projet de facturation électronique obligatoire mobilise les entreprises, mais aussi les organisations professionnelles, dont la CGF, qui participent aux travaux de la mission facturation du Ministère de l'Économie.

Si les objectifs affichés – amélioration des délais de paiement et rationalisation des circuits de facturation – sont éminemment louables, la méthode utilisée est plus que discutable. Après un 1^{er} report décidé unilatéralement en septembre 2023 par l'État, **nous apprenons aujourd'hui l'abandon du grand projet de portail public de facturation** qui devait permettre à toutes les entreprises de réceptionner des factures dématérialisées au 1^{er} septembre 2026, et aux TPE-PME d'émettre des factures dématérialisées au 1^{er} septembre 2027.

En lieu et place de la plateforme « clé en main » promise par l'État, les entreprises auront simplement à disposition **un annuaire qui recensera des prestataires privés de dématérialisation**, sachant qu'il en existe déjà plus de 70 !

- **Une contrainte supplémentaire qui pèsera massivement sur les TPE-PME du commerce de gros**

Alors même que les parlementaires étudient en ce moment même un projet de budget qui risque de peser lourdement sur toutes les entreprises (recul sur les exonérations de cotisations, hausse de différentes taxes, etc), **la CGF demande à ne pas ajouter aux contraintes pesant déjà lourdement sur notre secteur**. Le commerce de gros est composé à 95% de TPE-PME pour qui cette annonce sera synonyme de surcoût et de complexités supplémentaires.

Pour Isabelle Bernet-Denin, directrice générale de la CGF, « *reprenons la voie de la concertation entre le ministère et les organisations professionnelles pour respecter l'esprit d'une réforme qui se veut vectrice de simplification, et qui ne doit pas devenir un énième caillou dans la chaussure pour nos entreprises* ».

Contacts presse

François-Xavier Raak
francois-xavier.raak@comfluence.fr
06 78 46 76 81